



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 22 MARS 2022

Délibération affichée

Le 04 AVR. 2022

N° d'ordre : 05/2022

Domaine d'intervention : 3.2/Aliénations



Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	03
Procuration(s) :	07

L'an deux mil vingt deux et le mardi vingt-deux du mois de mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du seize mars, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le seize mars 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddy ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. GENDREY Roland) ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. EUGENE- SALZEDO Willy (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; - M. BROLIRON Jean-François (procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane), **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia, **Conseillers Municipaux.**

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIEL Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION SOLLICITANT LA CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE
CADASTREE AR 119 SISE SUR LES 50 PAS GEOMETRIQUES SUR LAQUELLE EST
IMPLANTEE UNE PARTIE DE L'ANCIEN LOGEMENT DES MAITRES**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour la population fragilisée, la Ville de Basse-Terre a procédé par délibération n° 23/2021 en date du 29 Mars 2021, à la vente de la parcelle AR 117, où est implantée l'ancienne Ecole Elie CHAUFFREIN, à la SCI CARRE 1708.

Le projet initialement présenté comprenait l'acquisition des deux parcelles AR 117, où est située l'ancienne Ecole Elie CHAUFFREIN, d'une superficie de 2395 M², et AR 119, où est construit l'ancien logement des maîtres, d'une superficie de 712 M².

Cependant une partie du bâtiment abritant le logement des maîtres étant implantée sur la surface de la zone appartenant aux 50 pas géométriques, la Ville n'était pas en mesure de vendre cette parcelle, ne détenant pas le titre de propriété.

Il convient de solliciter l'acquisition de ladite parcelle à titre gratuit à l'Agence des 50 pas Géométriques, pour permettre l'avancée de ce programme d'intérêt général.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

VU la délibération n°23/2021 en date du 29 Mars 2021 décidant de vendre à la SCI CARRE 1708, le terrain cadastré AR 117 ;

VU le courrier de l'Agence des 50 pas Géométriques, en date du 27 Janvier 2021

CONSIDERANT le projet d'utilité publique du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE,

SOIT 25 VOIX POUR, DONT 5 PROCURATIONS

(Mme PETRO Sonia ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - Mme OTTO Julie ; - M. PERAIN Franck - M. GEOFFROY Luidji)

ET 5 VOIX CONTRE (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert + procuration de M. EUGENE SALZEDO Willy - Mme GAUTHIEROT Franciane + procuration de M. BROLIRON Jean-François)

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER la cession de la parcelle AR 119 à titre gracieux pour la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, projet d'utilité publique.

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette affaire.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

04 AVR. 2022

L'affichage et/ou la publication le

04 AVR. 2022

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH



Basse-Terre, le 31 MARS 2022

Le Maire

André ATALLAH



